

Guide d'utilisation et d'inscriptions en ligne

Site des Actions éducatives du Conseil départemental du Val D'Oise

<https://actions-educatives.valdoise.fr/>

Direction de l'Éducation et des Collèges

Service Coordination des actions éducatives

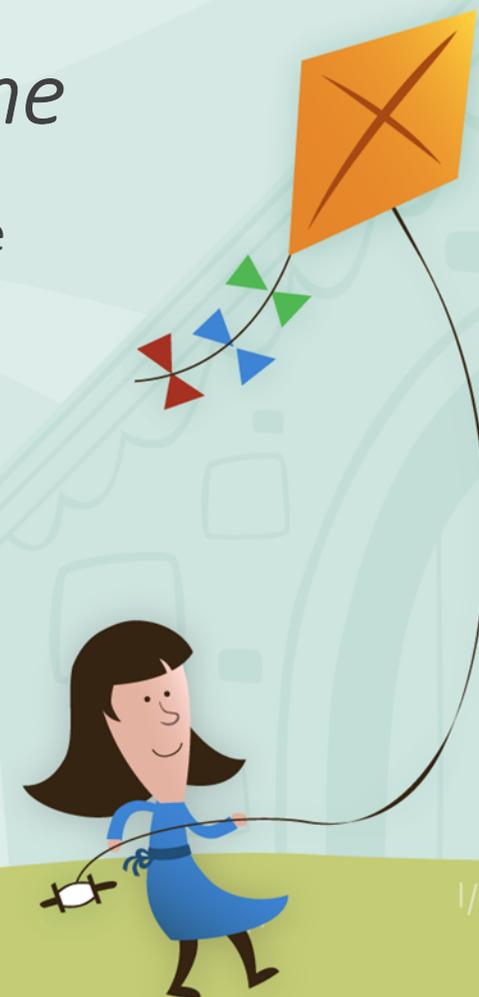
Conseil départemental du Val d'Oise

2 Avenue du Parc - CS 20201 CERGY

95032 CERGY PONTOISE CEDEX

Contact : 01 34 25 36 35

Bureaux situés au Bâtiment G, 3ème étage.



A qui est destiné le site des Actions éducatives ?

Le programme départemental d'actions éducatives est accessible sur le site des « Actions éducatives à destination des collégiens valdoisiens ».

Le programme proposé est destiné aux chefs d'établissement
et aux équipes éducatives

(enseignants, CPE, infirmières, Assistantes sociales...)

L'inscription est réalisée à l'appui du compte utilisateur de chaque collège

(un seul compte, identifiant et mot de passe par collège, détenu par la direction du collège)



Comment puis-je accéder au compte utilisateur du collège ?

- Cliquez sur « *Mon Compte* »

Accéder à l'espace membre

Nom d'utilisateur *	Mot de passe *
<input type="text"/>	<input type="password"/>
<input type="button" value="SE CONNECTER"/>	
Réinitialiser votre mot de passe	

- Saisissez l'identifiant et le mot de passe
 - *Identifiant* : votre numéro RNE
 - *Mot de passe* : **Seul le chef d'établissement et/ou son adjoint est en possession du mot de passe**

Dans le cas où vous auriez perdu votre mot de passe ou si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter Grâce SODEHOU par téléphone ou par mail

Tel : 01.34.25.36.35

Mail : grace.sodehou@valdoise.fr



DEC/CAE/Claire Moutté



Identifié(e), que puis-je faire ?

Lorsque vous êtes connecté et que vous entrez dans votre espace, vous obtenez le visuel des différentes démarches à suivre

Mon espace

MES TÂCHES	INSCRIPTIONS EN LIGNE
MON COMPTE	<ul style="list-style-type: none">Résultats des dispositifsSuivi des demandes 2020-2021Suivi des demandes 2021-2022Suivi des demandes 2022-2023Suivi des demandes 2023-2024Demandes de contactEspace forum des collèves
MES DEMANDES	
MES CONTENUS	
MES FICHIERS	<ul style="list-style-type: none">Statistiques du siteRegistre dynamique des données personnelles



Identifié(e), que puis-je faire ? - suite

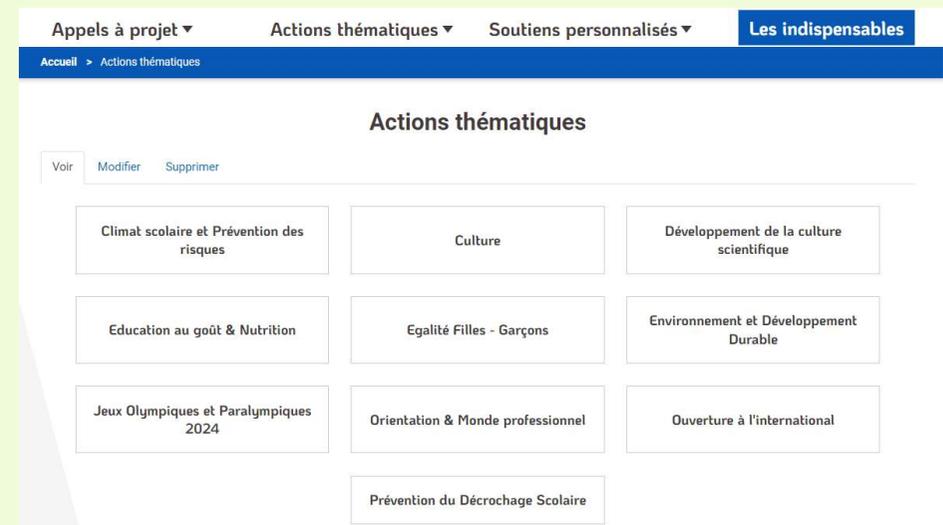
- Pour revenir, à la page d'accueil du site, cliquez sur le logo



- Sur cette page d'accueil, vous trouverez tous les renseignements nécessaires à vos besoins



- Naviguez sur le site afin de prendre connaissance des actions qui peuvent être menées au sein de votre établissement...



Les indispensables

Dans cette rubrique vous pourrez trouver tous les outils « indispensables » à votre visite sur le site des « actions éducatives » :

Charte d'engagements
réciproques



Foire aux questions

Dans cette rubrique, vous trouverez les réponses à vos questions sur le fonctionnement du site.

Guide pratique



Vos Interlocutrices

Dans cette rubrique vous trouverez les coordonnées des membres du Service Coordination des actions éducatives - Direction de l'Education et des Collèges

Calendrier des appels à projets



Boîte à outils parcours Avenir

Dans cette rubrique vous trouverez des outils tels que des modèles de CV et lettres de motivations



DEC/CAE/Claire Moutté



Intéressé(e), comment puis-je m'inscrire ?

Je suis sur le descriptif d'une action et je souhaite m'inscrire :

- Cliquer sur « liens utiles », qui vous mènera directement à « formulaire d'inscription »

Un Tremplin pour ton Avenir

Voir Modifier Supprimer Révisions

Infos pratiques	Les ateliers "Un Tremplin pour ton Avenir", organisés par le Département et MBT Formation & RH, permettent d'accompagner, de remobiliser et/ou de conforter les élèves dans leur choix de formation.	
Contact		
Documents	Dans le cadre de l'élaboration de son parcours d'orientation, le jeune souhaite découvrir un secteur d'activité et/ou peut être amené à opter pour une formation professionnelle (Bac Pro, CAP, Pass Pro, Prépa Métier...), pendant ou à l'issue de sa scolarité au collège.	
Liens utiles		

Infos pratiques

Contact

Documents

Liens utiles

Ou soit, via la page d'accueil (en haut à droite) sur ce bandeau

[CARTE](#) [CONTACT](#) [INSCRIPTIONS](#)

Inscriptions en ligne

Les inscriptions 2023-2024 seront ouvertes le 1er septembre 2023.



Les inscriptions aux différentes actions proposées doivent être réalisées à l'appui des **formulaires en ligne**,

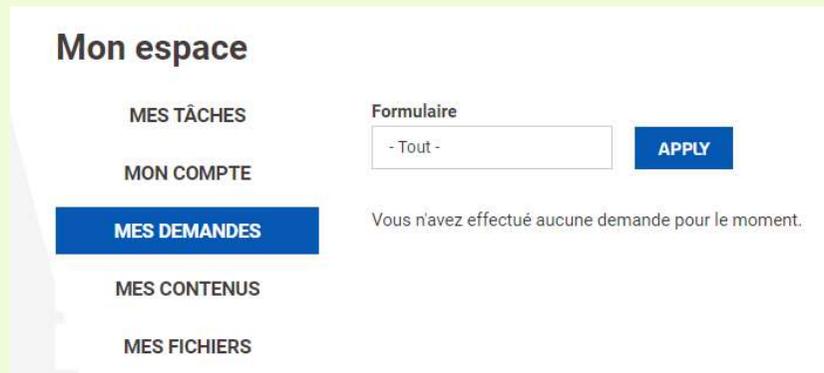
La **date de clôture** des inscriptions est indiquée sur chaque formulaire.



Comment suivre mes demandes ?

Pour suivre vos demandes, rendez-vous sur votre espace

- Cliquez sur « Mes demandes », cela vous permettra de voir la liste des dispositifs, sélectionnez votre choix puis « Appliquer ».



Mon espace

- MES TÂCHES
- MON COMPTE
- MES DEMANDES**
- MES CONTENUS
- MES FICHIERS

Formulaire

- Tout -

Vous n'avez effectué aucune demande pour le moment.



Comment puis-je connaître mes résultats ?

Rendez-vous sur votre espace pour suivre vos résultats

Cliquez sur le raccourci « Mes résultats »

- **Identifiant** : votre numéro RNE (lettre en majuscule)
- **Mot de passe** : **aecdvo-resultats**

Résultats des dispositifs

Veillez vous identifier pour accéder au suivi des dispositifs des Actions éducatives.

Identifiant :
Mot de passe :

Cela vous permettra de voir le résultat de chacune de vos inscriptions.

Attention : Les résultats des actions thématiques seront disponibles **au retour des vacances de la Toussaint**, à l'exception des Appels à Projets qui ne seront disponibles qu'en **décembre**.



Spécificités des Appels à Projets

Un conseil pratique 😊, munissez-vous du règlement pour compléter aisément le formulaire.

APPELS A PROJETS « ART ET CULTURE » & « PRÉVENTION ET CITOYENNETÉ »

Chaque collège peut présenter **1 à 3 projets**, soit dans le cadre de cet appel à projets, soit répartis sur les deux appels à projets.

Chaque établissement peut bénéficier d'une **enveloppe globale annuelle maximale de 3 000 €**. Cependant, un établissement peut bénéficier d'une enveloppe maximale de **4 500 €**, s'il remplit les deux conditions suivantes :

- l'équipe éducative propose au moins deux projets,
- l'un des projets a pour thématique la **prévention des usages d'Internet et des réseaux sociaux** ou celle de la **prévention des comportements et des violences sexistes**.

Le collège doit obligatoirement participer au financement de chaque projet, à hauteur de 10% minimum de l'ensemble des dépenses du projet

Le chef d'établissement est garant de la cohérence de l'ensemble des projets présentés par son équipe sur ses appels à projets : Si un collège dépasse l'enveloppe maximale lors de sa demande (3000 € ou 4500 €), ses projets ne seront pas instruits ; chaque Principal devra formuler, par courriel, sa validation de l'ensemble des projets proposés par son établissement (y compris les budgets).



DEC/CAE/Claire Moutté



Spécificités des Appels à Projets - suite

APPEL A PROJET « INFORMATION & ORIENTATION »

Chaque collège peut présenter **1 projet d'établissement et/ou avec le parcours Avenir**. Il pourra bénéficier d'une **enveloppe globale et maximale de 3500 €**.

Le chef d'établissement est garant de la cohérence de l'ensemble du projet présenté par son équipe sur l'appel à projet.

- Si un collège dépasse l'enveloppe maximale lors de sa demande (3500 €), le projet ne sera pas instruit.
- Chaque Principal devra formuler, par courriel, sa validation de l'ensemble du projet proposé par son établissement (y compris les budgets).

APPEL A PROJET « VALEURS DE L'OLYMPISME » :

Chaque collège peut présenter **1 projet** et bénéficier d'une **enveloppe maximale de 2000 €**.

Le collège doit obligatoirement participer au financement de chaque projet, à hauteur de 10% minimum de l'ensemble des dépenses du projet.

Le chef d'établissement est garant de la cohérence de l'ensemble du projet présenté par son équipe sur l'appel à projet.



Spécificités des Appels à Projets - suite

Sur chacun des formulaires d'inscription des appels à projets, 2 brouillons ne peuvent pas être enregistrés en même temps.

- Vous avez enregistré un 1^{er} brouillon; en créant un 2^{ème} brouillon, celui-ci viendra écraser le 1^{er}.
- Le 1^{er} brouillon doit donc être finalisé et envoyé « **Soumettre** », avant la création d'un 2nd brouillon de projet.

ENREGISTRER LE BROUILLON

Pour d'autres questions, n'hésitez pas à contacter le service « Coordination des actions éducatives ».

L'APPEL A PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE est piloté par la Direction du Développement Durable

Règlement téléchargeable, sur le site, sous « Appels à projets – Développement Durable - Documents »

Contact : florine.esteve@valdoise.fr



DEC/CAE/Claire Moutté

